

Épisode de rhinopneumonie

Communiqué de presse – 27/04/2021

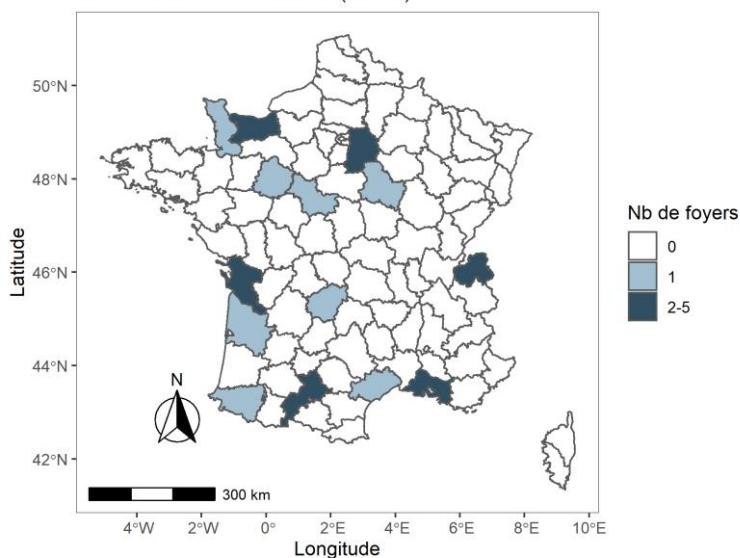
La cellule de crise* du RESPE s'est réunie pour la sixième fois le 27 avril dans le cadre du suivi des foyers d'herpès-virose de type 1 (HVE1 – rhinopneumonie) présents sur le territoire, en lien ou non avec les CSI espagnols. Cette réunion a réalisé un bilan général de la situation en France, deux semaines après le retour à la compétition pour les rassemblements professionnels sous l'égide de la SHF et de la FFE.

Bilan de la situation

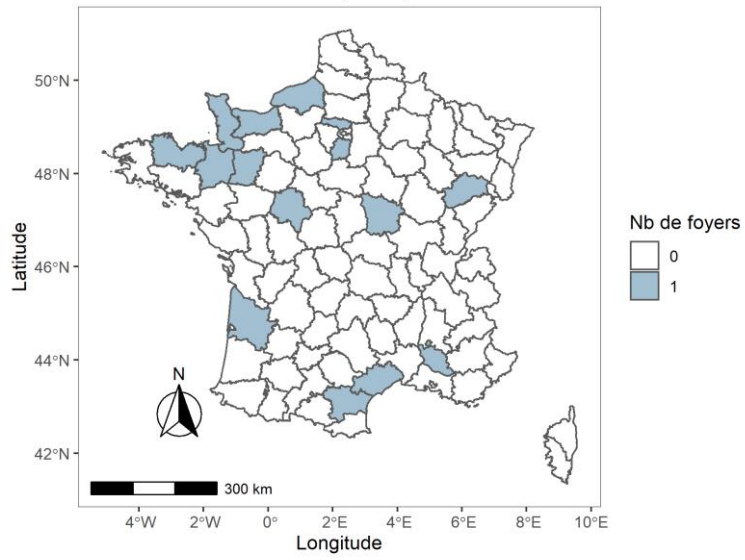
En Europe, la situation semble se stabiliser avec 80 foyers recensés au 26 avril, et aucune nouvelle déclaration depuis une semaine.

En France, aucun nouveau foyer n'a été recensé depuis 15 jours. On comptabilise 40 foyers depuis le début de l'épisode, 25 déjà notifiés en lien avec les concours espagnols et 15 foyers autochtones. 8 foyers ont aussi été identifiés dans le cadre de dépistage (ventes, changement d'écurie,...). Grâce à la mobilisation de chacun, aucun échappement du virus n'a été identifié pour le moment.

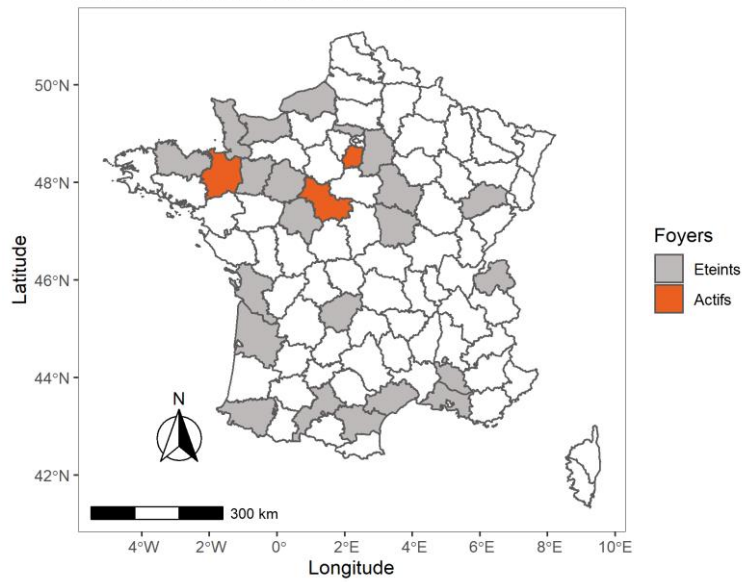
Nombre de foyers HVE1 en lien avec les CSI Espagnols
RESPE - Bilan au 26/04/2021 (N = 25)



Absence de lien avec les CSI Espagnols
RESPE - Bilan au 27/04/2021 (N = 15)



Activité des foyers HVE1 par département
RESPE - Bilan au 27/04/2021 (N = 40)



Des équidés toujours sous haute surveillance

Même si le nombre de foyers encore actifs (présence d'équidés positifs) diminue de façon conséquente, il en existe encore sur le territoire et de nouveaux cas autochtones vont probablement être confirmés dans les prochaines semaines comme régulièrement au cours de l'année. Le virus continue donc de circuler.

Pour les foyers ayant accueilli des chevaux de sport positifs, en lien ou non avec les CSI espagnols, **la cellule de crise encourage à maintenir une vigilance renforcée et tout particulièrement pour les chevaux redémarrant dans les circuits de compétitions mêmes nationales en s'assurant de leur statut vis-à-vis du virus en plus de l'examen clinique.** Pour rappel, **en fin d'évolution de la maladie**, la charge virale diminue progressivement et plus la charge est faible, plus elle est difficile à détecter. **Pour un faible pourcentage d'équidés, cette charge virale semble de plus fluctuer autour du seuil de détectabilité pendant les dernières semaines** (p.ex. test négatif à J0, suivi d'un test positif faible à J+7). Les tests rapides, éventuellement applicables sur des chevaux symptomatiques, au pic de la maladie, ne sont sans doute pas suffisamment sensibles pour identifier ces animaux apparemment guéris, mais toujours excréteurs et de fait potentiellement contagieux. **Par conséquent, la cellule de crise recommande qu'à minima les chevaux en lien avec les CSI espagnols** (chevaux ayant été en Espagne ou chevaux positifs après contact avec ces derniers) soient testés par une analyse PCR réalisée par un laboratoire **pour s'assurer du maintien de leur négativité avant toute reprise de leurs activités.**

Reprise progressive et sous contrôle des rassemblements professionnels

Pour rappel, compte tenu du contexte sanitaire humain et des mesures de confinement, seuls les concours professionnels ont pu reprendre, à huis clos, depuis le 12 avril. Leur nombre est resté limité sur les premières semaines, plusieurs concours ayant été annulé.

En France, les premières compétitions internationales de plus de 400 chevaux ou se déroulant sur plusieurs semaines auront lieu dans les prochains jours (Fontainebleau, St Tropez), les mesures spécifiées par la FEI (<https://inside.fei.org/fei/ehv-1/return-to-competition>.) sont mises en œuvre, notamment le suivi de température ainsi que tout signe clinique sur les 10 jours précédant l'arrivée sur site, les tests PCR obligatoires pour les chevaux participants, mais également l'organisation de la biosécurité sur les sites, avec visite préalable par un vétérinaire référent FEI en charge de vérifier l'application du protocole en amont de l'évènement.

La reprise des rassemblements nationaux, SHF et FFE, s'effectue progressivement, notamment pour la SHF qui a retrouvé son rythme de pleine saison. Bien que l'ensemble des acteurs reste sensibilisé à l'épisode d'herpès-virose en cours et que les mesures imposées aient été bien accueillies et appliquées dans la majeure partie des cas, **la cellule de crise tient à souligner à nouveau que seule la poursuite des efforts collectifs et individuels pourra permettre un retour à la normale dans un délai maîtrisé.**

Pour les autres activités équestres (courses, monte, ventes,...), les mesures de précaution continuent d'être appliquées. Aucune suractivité virale n'y a été détectée en comparaison de la même période des années précédentes

Pour rappel, les rassemblements non professionnels sont soumis aux règles générales de santé publique nationale liées à la COVID-19.

Relevé de décisions

Même si la situation semble stable et maîtrisée, le risque ne peut être considéré comme définitivement écarté.

La cellule de crise incite donc à maintenir la vigilance pour les prochaines semaines, principalement auprès des organisateurs de concours, ainsi que des cavaliers et propriétaires de chevaux engagés. Elle rappelle également que la détection et la déclaration des chevaux malades ou suspects, ainsi que des cas testés positifs, restent des facteurs clefs dans le maintien d'une situation sanitaire satisfaisante.

La cellule de crise attire aussi l'attention sur le respect strict des conditions de reprise dans les compétitions sportives et au maintien des mesures de précaution pour les autres activités équestres.

Le présent communiqué est à diffuser et relayer largement.

La cellule de crise continue de suivre les évolutions de la situation et de diffuser toute information utile. Elle se réunira à nouveau le **lundi 10 mai**.

** La cellule de crise du RESPE*

Déclenchée le 01 mars, elle regroupait l'Association Vétérinaire Équine Française, la Fédération des Acteurs du Développement, des Techniques modernes de reproduction Equine, la Fédération des Eleveurs du Galop, la Fédération Française d'Équitation, la Fédération Nationale du Cheval, France Galop, l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation, LABEO Frank Duncombe, la Société Française des Equidés de Travail, la Société Hippique Française, le Trot, la Direction générale de l'Alimentation et le RESPE.

RESPE - 02 31 57 24 88 - contact@respe.net

ANNEXE

Mesures sanitaires de prévention

Les **rassemblements de chevaux** (courses, concours, ventes, foires, etc.) sont des lieux propices à la circulation des maladies contagieuses quelle que soit la situation épidémiologique en cours. Les risques sont d'autant plus importants lors de la circulation avérée de la maladie (alertes du RESPE sur des chevaux confirmés positifs en laboratoire, chevaux malades, etc.). Des mesures sanitaires de base sont alors à adopter (voir ci-dessous).

Plus un rassemblement regroupe de chevaux, plus le risque est important, d'autant plus si les chevaux viennent de différents horizons avec des statuts sanitaires et vaccinaux différents.

Il est ainsi important de communiquer lorsqu'un foyer se déclare chez soi et surtout de mettre en place des mesures de quarantaine. Cela permet de limiter les risques, mais aussi de sensibiliser l'ensemble des acteurs de la filière sur la bonne gestion du foyer et sur les conséquences possibles de l'épizootie.

L'HVE n'est pas une maladie réglementée, les services de l'état et notamment la DD(CS) PP ou la préfecture ne peuvent pas imposer de mesure de gestion particulière. Il en va donc de la responsabilité de chacun d'évaluer les risques pour ses propres équidés.

Pour rappel, selon l'article L228-3 du Code Rural, « Le fait de faire naître ou de contribuer volontairement à répandre une épizootie chez les vertébrés domestiques [...] est puni d'un emprisonnement de cinq ans et d'une amende de 75 000 €. La tentative est punie comme le délit consommé.

Le fait, par inobservation des règlements, de faire naître ou de contribuer à répandre involontairement une épizootie dans une espèce appartenant à l'un des groupes définis à l'alinéa précédent est puni d'une amende de 15 000 € et d'un emprisonnement de deux ans. »

Mesures de prévention générales :

Sur le terrain, deux catégories de chevaux constituent un risque épidémiologique :

- Les **chevaux des foyers confirmés** : des équidés, vaccinés ou non, **malades**, présentant toux, jetage et fièvre. Ces animaux sont porteurs d'une grande quantité de virus et le diffusent largement par les sécrétions respiratoires (gouttelettes projetées lors de la toux, jetage).

Ils restent excréteurs du virus pendant environ 3 semaines, ils doivent donc rester isolés pendant cette période.

- Les **chevaux vaccinés ayant été en contact avec le virus mais qui ne présentent aucun symptôme** : ils peuvent être **porteurs du virus « au bout du nez »**. Les quantités émises sont réduites et les animaux sont contagieux sur une période plus courte. Cependant, ces animaux cliniquement sains peuvent être un vecteur important de la maladie par contact direct lors d'épizootie telle que celle d'aujourd'hui. Des mesures de précaution doivent également leur être appliquées.

Le matériel de manière générale (soins, travail, alimentation, abreuvement...), les véhicules de transport et le personnel (mains, vêtements,...) peuvent aussi transporter de façon indirecte le virus et contribuer de façon non négligeable à la propagation de la maladie.

Pour les foyers confirmés :

- ✘ Isoler les animaux positifs
- ✘ Arrêter les mouvements de chevaux dans et hors de la structure
- ✘ Suivre la température de ces animaux pendant au moins 1 semaine (période d'incubation)
- ✘ Désinfecter le matériel ou utiliser du matériel à usage unique ; mettre en place des pédiluves devant les zones infectées ; les désinfectants virucides usuels sont actifs contre le virus
- ✘ Désinfecter les locaux et effectuer un vide sanitaire avant toute réintroduction d'animal dans un local « infecté »
- ✘ Désinfecter les vans et camions de transport, avant et après chaque déplacement
- ✘ Limiter le contact des chevaux infectés uniquement au personnel responsable des soins

- ✘ Mettre en place un circuit de soins (débuter les soins par les lots d'animaux sains pour terminer par les chevaux suspects et atteints)
- ✘ Utiliser du matériel différent pour chaque lot d'animaux
- ✘ Réaliser les soins entre les différents lots par des personnels différents ou à défaut en suivant le circuit de soins, changer de tenue entre les différents lots si personnel unique
- ✘ Des prélèvements réguliers peuvent être mis en place pour suivre l'excrétion du virus (et donc la contagiosité) au sein d'un effectif

Ces mesures de prévention doivent continuer d'être appliquées a minima 21 jours après constat du dernier symptôme de rhinopneumonie.

En cas de suspicion, constat de symptômes respiratoires, et/ou de contact possible lors de rassemblement ayant accueilli des équidés en provenance des foyers concernés :

- ✘ Isoler, autant que faire se peut, les chevaux suspects
- ✘ Limiter des mouvements de chevaux dans et hors de la structure
- ✘ Isoler pour quarantaine les chevaux en provenance des sites infectés ou suspects
- ✘ Suivre la température de ces animaux pendant au moins 1 semaine (période d'incubation)
- ✘ Contacter votre vétérinaire pour qu'il examine les chevaux suspects, en particulier ceux présentant de l'hyperthermie, du jetage, des œdèmes des membres et procède à des prélèvements (écouvillon naso-pharyngé) si nécessaire, pour recherche du virus

Mesure de prévention spécifique : la vaccination

La vaccination est un des piliers de la prévention contre les maladies contagieuses. Elle permet de protéger de manière individuelle l'équidé vacciné en réduisant le risque d'infection et/ou en réduisant la sévérité et la durée des signes cliniques. La vaccination permet également de réduire l'excrétion de l'agent pathogène par l'équidé malade, limitant la transmission de la maladie aux autres équidés. C'est aussi une protection collective : plus le nombre d'équidés vaccinés contre une maladie est important, moins il y a de diffusion de l'agent pathogène et, de fait, plus le risque d'épidémie est faible.

En cas de forte circulation de virus ou lors d'épizootie, il peut être recommandé pour des effectifs sains et des animaux en bonne santé, de vacciner ceux qui ne le sont pas et pour ceux déjà vaccinés, de renouveler les rappels si ces derniers datent de plus de 6 mois.

Si la vaccination est fortement recommandée, elle ne se substitue pas aux autres mesures de précaution ; par ailleurs la protection conférée par le vaccin met plusieurs semaines à s'installer, et doit être entretenue par des rappels réguliers.

Dépistage

Pour les tests de dépistage, les recommandations de la cellule de crise restent d'actualité, en particulier sur l'utilisation de **tests appropriés à la situation et à l'évolution de la maladie chez un équidé atteint**. L'objectif est de pouvoir repérer tout équidé excréteur, même faiblement, notamment les chevaux asymptomatiques, pour limiter le risque de propagation du virus au sein des effectifs déjà touchés, mais surtout aux autres activités de la filière équine. L'usage de tests sensibles est **en particulier important dans le cadre de contrôle libératoire de chevaux en quarantaine**.

Pour plus d'informations sur la maladie :

- HVE1 : [Fiche maladie RESPE](#) / [Fiche maladie IFCE](#)
- [Que faire lorsqu'une maladie équine est confirmée dans votre structure ?](#)
- [Fiches de mesures sanitaires spécifiques par acteurs](#)
- [Comment organiser un circuit de soins ?](#)
- [Communiqué FFE/SHF du 01/03/21](#)
- [Communiqué FFE/SHF du 08/04/21](#)
- [Communiqués FEI du 27/02/21](#)
- [Communiqués FEI du 01/03/21](#)
- [Communiqués FEI du 01/03/21 – Mise à jour](#)
- [Communiqués FEI du 12/03/21](#)